



Divorce et une entreprise individuelle en redressement judiciaire.

Par **naima2007**, le **26/02/2008** à **13:06**

depuis 2004, nous avons une entreprise individuelle qui était en liquidation après appel le tribunal de commerce a arrêté le plan de redressement : versement par mensualité de 500 euro, par ailleurs le tribunal ordonne la vente forcée de la maison ou je réside avec mes 3 enfants avec l'accord de mon époux, puisque ça l'arrange pour continuer son activité, moi je me suis opposée à cette vente parce qu'il ya un autre immeuble vide où il ya le siège de l'entreprise, sachant que mon époux détourne l'argent à l'étranger, ne paie pas la pension alimentaire, et après le divorce je vais rien récupérer, les dettes étaient contractées après la séparation parce qu'il ne payé pas les charges. Que dois-je faire? aidez moi s'il vous plait je vais me retrouver à la rue avec mes enfants, j'ai que le RMI comme revenu, sachant que j'ai travaillé dans l'entreprise comme conjoint collaborateur pendant plus de 20 ans. merci.